

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

**Rapport de la commission chargée du préavis 92/89**

**Concerne** : Préavis no 92/89 - Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Mlle Véronique Raye, ressortissante belge.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente du conseil chargée d'examiner les demandes d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins s'est réunie le mardi 9 janvier afin d'entendre Mlle Véronique Raye. Monsieur Iten était excusé. Le Bureau du Conseil avait désigné, pour compléter la commission, Madame S. Alpstaeg et Monsieur C. Anex, conseillers communaux. Nous remercions de sa présence Monsieur J-P. Frutiger, syndic.

**Explication préliminaire**

Mlle Raye a été entendue par la Municipalité en novembre dernier. Normalement, selon le règlement récemment adopté, la commission permanente aurait dû se joindre à cette séance. Cela n'a pas eu lieu à la suite d'un malentendu que le Président de la commission assume pleinement. Ainsi, nous n'avons pas encore pu exercer les nouvelles modalités que le Conseil venait pourtant d'adopter. Ce sera donc pour la prochaine demande d'agrégation.

**Compte-rendu de la séance**

Selon le processus désormais établi, et après les présentations d'usage, la candidate a pris connaissance du préavis municipal la concernant. Les questions posées ensuite par les membres de la commission ont provoqué des réponses claires et aisées de la part de Mlle Raye. Il en ressort pour nous les impressions ou plutôt les certitudes suivantes:

Mlle Raye, née à Fribourg, ayant accompli toute sa scolarité et ses études à Prangins, Nyon et Lausanne est parfaitement assimilable à n'importe quelle jeune fille helvétique de son âge. Elle n'a connu qu'un seul pays et ses attaches avec la Belgique sont de plus en plus ténues. Ses motivations sont tout à fait fondées et la commission les a bien comprises. Travaillant à Nyon, faisant du sport à Gland, Mlle Raye veut faire sa vie en Suisse et demande simplement d'être acceptée comme citoyenne à part entière.

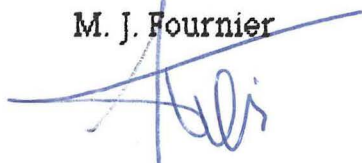
## Conclusion

La Commission unanime vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers de suivre le préavis municipal et de prendre les décisions suivantes, à savoir :

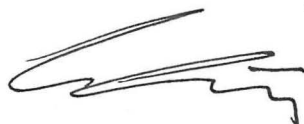
- 1 / D'accorder la bourgeoisie de Prangins à Mlle Véronique Raye
- 2 / De fixer à fr. 100.- la finance d'agrégation, en application de l'article 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984.

Fait à Prangins le 16 janvier 1990

M. J. Fournier



Mme S. Alpstaeg



M. C. Anex



M. J-D. Mottier  
rapporteur

